

INGÉNIEUR AGRONOME PAR APPRENTISSAGE

Recruter un apprenti-ingénieur de l'Institut Agro Dijon pour 3 ans

C'EST S'ENGAGER DANS LA FORMATION DES CADRES DE DEMAIN

UNE PROGRESSION PÉDAGOGIQUE EN ENTREPRISE

La formation de l'apprenti-ingénieur s'appuie sur la complémentarité entreprise / école : les missions en entreprise permettent de mettre en œuvre l'enseignement théorique et concourent au développement des compétences de l'élève.

1^{ère}
année

Technicien

- prendre en charge des activités techniques
- comprendre l'organisation de la structure.



s'approprier la culture et les métiers de l'entreprise

1^{ère}
année

Chargé d'études

- appliquer un protocole
- collecter et traiter des données
- présenter des résultats



2^e
année

Assistant chef de projet / Chef de projet

Missions d'amélioration, en fonction d'une commande :

- analyser des problèmes techniques, organisationnels et/ou qualité et proposer des améliorations
- participer à des projets de développement .



répondre à une problématique, animer un groupe projet

3^e
année

Adjoint à un responsable

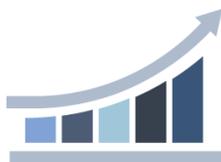
Missions d'ingénieur :

- Piloter un projet d'amélioration dans l'entreprise
- mener à bien un projet d'ingénieur
- participer aux activités de pilotage d'un responsable et au développement stratégique de l'entreprise.



Manager un projet d'amélioration ou de développement dans l'entreprise

Pendant toute la durée de son contrat d'apprentissage, l'apprenti-ingénieur est encadré par un maître d'apprentissage en entreprise et suivi par un enseignant référent à l'Institut Agro Dijon. Ensemble ils définissent au début de chaque semestre les missions en entreprise correspondant à la progression pédagogique obligatoire. Chaque projet donne lieu à un rapport écrit et une soutenance orale évalués conjointement par les deux encadrants. Le maître d'apprentissage est impliqué dans l'évaluation de l'apprenti et devient un membre à part entière de l'équipe pédagogique.



101 SEMAINES EN ENTREPRISE

Profil

DE L'APPRENTI-INGÉNIEUR



- Titulaire d'un BTS Agricole, BTS, DUT ou d'une licence professionnelle dans le domaine de la biologie ou des sciences de la vie, il est admissible au concours "apprentissage" organisé par le ministère en charge de l'agriculture.
- L'apprenti-ingénieur doit être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat.



Le contrat d'apprentissage

- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans conclu entre l'employeur et l'apprenti.
- Dès la signature du contrat, l'apprenti devient un salarié à part entière de l'entreprise. Il bénéficie de 5 semaines de congés payés par an (pris durant les périodes en entreprise) et perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC et fonction de son âge.
- L'entreprise s'engage à confier à l'apprenti des missions en relation avec la formation dispensée à l'école.

Plus d'informations : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

Organisation de la formation

- Le diplôme d'ingénieur agronome de l'Institut Agro Dijon est accrédité par la Commission des Titres d'Ingénieurs.
- Le cursus ingénieur est organisé par l'Institut Agro Dijon.
- L'IFRIA Bourgogne Franche-Comté est le centre de formation d'apprenti responsable de la formation.

IFRIA Bourgogne Franche-Comté
Centre de Formation d'Apprentis
des industries Alimentaires
Cité de l'alternance
11, rue Edgar Faure - 21000 Dijon
Tél. 03 80 39 69 17
contact@ifria-bfc.fr
www.ifria-bfc.fr

L'Institut Agro Dijon
26 boulevard Docteur Petitjean
21 000 DIJON
Tél. 03 80 77 27 97
deve@agrosupdijon.fr
<https://institut-agro-dijon.fr/>